



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et Pauvreté N° 194- 17 février 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Trois semaines de grève à l'hôtel Concorde Montparnasse - Page 1
- 2 - Menace de délocalisation du centre IVG de Bicêtre - Page 2
- 3 - Pour que dans la langue comme dans la vie le masculin ne l'emporte plus sur le féminin - 6 mars
- 4 - Campagne de la MMF Europe : « Les femmes en Europe et la crise » - Page 3
- 5 - Turquie : 15 femmes syndicalistes arrêtées en Turquie - Union Syndicale Solidaires - Page 3
- 6 - Communiqué de la MMF France - Soutien au peuple grec - Page 4
- 7 - Appel unitaire manifestation 8 mars à Paris - à signer - Page 4
- 8 - Sarkozy et ses référendums La chasse aux sorcières ! - MMF - Page 5
- 9 - « Que les femmes et les hommes soient belles », Pétition - Page 6
- 10 - Des lesbiennes séparées obtiennent l'autorité parentale partagée - Centre LGBT Paris-IdF
- 11 - Le quotient familial, un privilège de classe bien plus qu'une aide aux familles - Christiane Marty
- 12 - Avant de parler des « violences sexuelles au féminin »... - Collectif Stop Masculinisme Grenoble
- 13 - Les Néerlandais commencent à regretter la légalisation de la prostitution - Jean-Pierre Stroobants - Page 9
- 14 - Quand l'Etat « perd » 500 000 euros sur l'accès à l'information et l'éducation à la sexualité, c'est sa jeunesse qu'il sacrifie ! - MFPP - Page 10
- 15 - Lettre ouverte aux candidats républicains à l'élection présidentielle - Féministes en mouvements - Page 10
- 16 - Les Causeries Présidentielles ? Centre Hubertine Auclert - Page 11
- 17 - Solidarité avec Pinar Selek - 24 février - Page 12
- 18 - Débat autour du livre « Contre les publicités sexistes » - 29 février
- 19 - Colloque « Les demandes d'asile liées au genre » - France terre d'asile - 6 mars
- 20 - Livre «Contre les publicités sexistes » - Page 13
- 21 - Guide juridique : Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et le travail - Michel Miné - Page 14
- 22 - Débat autour du Livre : « Femmes-Hommes : enfin l'égalité ? » - 16 février

MOBILISATIONS

1 - Trois semaines de grève à l'hôtel Concorde Montparnasse

40 des 77 salarié-es de l'hôtel Concorde Montparnasse - un 4 étoiles de 354 chambres situé Place de Catalogne - sont en grève depuis 3 semaines. Il s'agit du personnel de l'hôtel même (cuisiniers, serveurs, réceptionnistes), dont une moitié de femmes. Pour les femmes de chambre qui ont déjà fait grève en 2010 et 2011, elles ne sont pas en grève, car une nouvelle société de sous-traitance vient de reprendre le marché depuis début janvier 2012. La grève a démarré le mardi 24 janvier au matin. Il s'agissait au départ d'un simple débrayage qui devait durer un quart d'heure afin de permettre aux salariés d'être entendu-es par la direction. Mais cela n'a pas été possible. L'hôtel a été racheté en juin dernier par un nouveau propriétaire qui possède 90 hôtels dans toute la France,

en partie gérés par le groupe Accor. L'hôtel est géré par la société COMACO, tout en gardant encore pendant 2 ans l'enseigne Concorde. Les conditions de travail sont insupportables depuis plusieurs années en raison d'un sous-effectif, car un hôtel de même type emploie habituellement 150 salarié-es. La direction n'a jamais pris en compte les revendications des salariés. Il serait indispensable de recruter au moins 2 à 3 salariés dans chaque service (cuisine, restaurant, réception, lingerie...). Par exemple, le matin, il y a une seule personne pour servir les petits déjeuners à 400 personnes dans le restaurant. De plus, les salaires sont inférieurs de 2 à 300 euros vis-à-vis de ceux du personnel d'autres hôtels du même groupe. De nombreux salariés en contrats « d'extras » viennent surtout travailler le week-end. Une intersyndicale CGT-CFDT-FO dirige la grève. Les revendications : Application des 35 heures - les salariés faisant 39 heures sans journées de RTT, ou bien la direction cherchant à leur supprimer les journées de RTT ; Embauche de personnels supplémentaires (au moins 15 personnes) ; Une augmentation des salaires de 7 %. Les grévistes sont présents tous les jours dans le hall de 7h à 16h. Plusieurs rassemblements ont eu lieu devant l'hôtel. Les grévistes sont aussi allés manifester devant l'hôtel Pullman situé à proximité et vers lequel la direction envoie les clients. Des clients s'en vont après un jour ou 2 passés dans l'hôtel car ils comprennent la situation). Les grévistes ont obtenu le soutien de certains clients, d'anciens salariés de l'hôtel, et de salariés d'autres hôtels. La direction a proposé d'embaucher 2 personnes supplémentaires, et d'augmenter les salaires de 3 %. Cela est jugé très insuffisant par les grévistes, qui continuent le mouvement. Il faut passer soutenir ces grévistes, leur apporter une aide financière et un soutien moral.

2 - Menace de délocalisation du centre IVG de Bicêtre

La délocalisation a été actée, sans aucune concertation avec les personnels concernés et encore moins avec les usagères.

De quoi s'agit-il ? : de récupérer les locaux au profit de la chirurgie ambulatoire ; d'installer le CIVG dans les locaux de la maternité. Depuis 2001, le CIVG propose aux femmes, sous le même toit, consultations, analyses, anesthésiste, psychologues, salle d'opération, de réveil et de soins, dans des locaux dédiés à la contraception et à l'IVG.

Que craignons-nous ? : étant donné l'absence de concertation pratiquée jusqu'ici, que les femmes désirant avorter ne se retrouvent confrontées à celles venant accoucher et aux pleurs des nouveaux-nés. Il est impensable, pour des raisons psychologiques, de faire cohabiter celles qui viennent avorter et celles qui accouchent - à moins de vouloir faire fuir les usagères et, ainsi, fermer un service devenu inutile. Pour que l'IVG ne soit pas un drame pour les femmes, les conditions d'accueil dans les centres sont déterminantes. Ces 10 dernières années, 149 centres d'IVG ont été fermés dans le pays, la loi Bachelot renforce et élargit la logique de démantèlement du service public hospitalier.

Pour l'instant, à Bicêtre, malgré les propositions des personnels de participer à la réflexion, aucune concertation avec l'administration sur les bonnes conditions d'installation et de fonctionnement d'un CIVG au sein de la maternité n'a commencé. Soyons vigilantes ! Défendons nos droits ! Rassemblons nos forces ! Manifestons notre soutien au CIVG en rejoignant le comité de soutien

3 - Pour que dans la langue comme dans la vie le masculin ne l'emporte plus sur le féminin - 6 mars

De 18h à 19h30, devant l'Académie française, 23, quai Conti Paris 6^{ème}, métro : Pont-neuf. Au programme : Remise de la pétition « Que les hommes et les femmes soient belles ! » pour la popularisation de la règle de proximité - Des performances artistiques - Des surprises....

En 1767, le grammairien Nicolas Beauzée écrivait : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». Quand on apprend aux enfants que « le

masculin l'emporte sur le féminin », on leur transmet un monde de représentation où le masculin est considéré comme supérieur au féminin. On leur inculque, consciemment ou non, l'idée de la supériorité d'un sexe sur l'autre. Par la manière dont il façonne les mentalités, le symbolique impacte le réel. La langue permet de dire ce réel, de le transformer. Elle est ainsi, avec le symbolique, l'un des vecteurs de l'égalité. C'est pourquoi, en mars 2011, L'égalité, c'est pas sorcier !, Femmes Solidaires et la Ligue de l'enseignement lançaient la pétition « Pour que les hommes et les femmes soient belles ! » avec l'objectif de populariser la règle de proximité. Selon cette règle, l'accord de l'adjectif ou du participe passé peut se faire avec le nom le plus proche, au féminin ou au masculin. Cette règle s'appliquait en toute légitimité jusqu'aux 17e-18e siècles. En la réhabilitant aujourd'hui, nous voulons offrir une nouvelle liberté à la langue. Nous voulons bousculer les esprits, les libérer d'habitudes acquises qui soutiennent le sexisme. Retrouvons-nous pour libérer la langue française * *des chaînes de la domination masculine !

A l'initiative de : Femmes Solidaires, L'égalité, c'est pas sorcier !, la Ligue de l'enseignement...

Avec le soutien d'associations : La Louve aimantée... ; de collectivités territoriale : Bagnolet, Saint-Denis, Stains, Val-de-Marne... Si des groupes souhaitent signer l'appel, envoyez votre soutien à : legalite@cpassorcier.org

INTERNATIONAL

4 - Campagne de la MMF Europe : « Les femmes en Europe et la crise »

Première vidéo de la campagne européenne de la MMF : Gains et pertes pour les femmes dans cette période de crise : <http://www.youtube.com/watch?v=LUXI4wL7tWE&feature=youtu.be>

5 - Turquie : 15 femmes syndicalistes arrêtées en Turquie - Union Syndicale Solidaires

Extraits du communiqué de Solidaires : « Suite aux arrestations de ce jour en Turquie, 15 femmes syndicalistes, membres du syndicat des travailleurs du secteur de la santé et des services (SES) et du syndicat des travailleurs municipaux (Tüm Bel-Sen) - syndicats affiliés à la Confédération des Syndicats des Travailleurs/ses du secteur public (KESK) - ont été arrêtées et placées en garde à vue. Ces arrestations s'inscrivent dans un contexte de répression violente envers le mouvement kurde, le mouvement social et, plus largement, toute forme d'opposition qui s'exprime contre le gouvernement AKP (Parti de la Justice et du Développement) »... ..« Le mouvement syndical combattif aussi est visé par ces opérations ; par exemple il y a 3 semaines, lors de perquisitions dans une ville de la région du Kurdistan, plusieurs syndicalistes ont été mis en garde à vue et 28 membres de divers syndicats liés à la Confédération KESK emprisonnés. Aujourd'hui, de nouveau, alors qu'une vaste opération d'arrestation est en cours dans 9 départements et que plus de 143 personnes ont déjà été arrêtées, une descente de police a eut lieu chez des syndicalistes et au siège de KESK ce matin à Ankara.

D'après les premières déclarations du secrétaire général de KESK, le prétexte de ces arrestations serait l'organisation des manifestations du 8 mars et le plan d'action qui y avait été présenté et notamment la revendication que le 8 mars soit un jour chômé. Il affirme « nous condamnons cette opération qui vise à empêcher notre lutte sur la question des droits de femmes dans une période où la violence, les agressions, les meurtres de femmes ne cessent d'augmenter. [...] Ces arrestations arbitraires ne nous feront pas abandonner la lutte »...

« L'Union syndicale Solidaires condamne fermement les arrestations arbitraires des syndicalistes » ...« L'Union syndicale Solidaires exprime son soutien aux syndicalistes emprisonnés et à tout-es celles et ceux, en prison et dehors, qui luttent pour la liberté du peuple kurde, la démocratisation de la Turquie, contre les politiques néolibérales, pour l'égalité, la justice ».

6 - Communiqué de la MMF France - Soutien au peuple grec

La Coordination Française Marche Mondiale des Femmes souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple grec, avec les femmes grecques, en lutte depuis près de 2 ans contre les politiques libérales en cours. Nous dénonçons les choix budgétaires et idéologiques des institutions européennes et internationales - Banque Mondiale - B.C.E - FMI - Agences de Notations - UE - imposés au peuple grec. Les mesures d'austérité sont particulièrement brutales : les coupes de budget de tous les services sociaux et la diminution manifeste des salaires des fonctionnaires et des retraites de tout-es ont un effet terrible sur le quotidien de toute la population, et plus particulièrement sur celui des femmes. La faim sévit aujourd'hui à Athènes, et de nombreux enfants subissent la malnutrition. Les hôpitaux ont fermé 40 % des lits sur décision d'un gouvernement aux ordres de la finance internationale.

Les femmes paient le plus lourd tribut : elles sont les premières licenciées - en particulier celles qui travaillaient dans la Fonction publique - elles assument les tâches abandonnées par les services sociaux défailants en plus des tâches domestiques habituelles, elles subissent de plein fouet l'idéologie patriarcale et capitaliste de retour au foyer qui se durcit en contexte de crise.

Loin d'être isolée, la Grèce est, au contraire, le laboratoire d'une politique plus large menée en réalité à l'échelle du continent européen. Cette politique amène les peuples européens à la misère, aggrave la pauvreté des moins privilégié-es, accroît les violences contre les femmes, au bénéfice des plus riches qui s'enrichissent toujours plus.

Dans ce contexte : Nous condamnons les violences des policiers qui attaquent les manifestant-es grec-ques descendu-es dans la rue, bafouant les droits fondamentaux des peuples à manifester ; Nous réaffirmons la légitimité des peuples à choisir leur destinée ; Nous condamnons les institutions financières et politiques qui créent et organisent ce démantèlement de la vie des femmes et des hommes grec-ques ; Nous affirmons notre solidarité avec le peuple grec, mais aussi avec toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui en Europe, s'organisent pour résister aux offensives néolibérales et rétrogrades : espagnol-es, portugais-es, roumain-es, italien-es ... ; Nous appelons les peuples européens, et en particulier les femmes, à prendre la mesure des attaques à nos droits, à nos acquis, à nos libertés, et à organiser nos solidarités, nos résistances et nos luttes collectives.

TEXTES

7 - Appel unitaire manifestation 8 mars à Paris - à signer

8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, Journée de solidarité avec les femmes qui se lèvent et combattent partout de par le monde, notamment celles qui sont au cœur du printemps arabe. De lutte, vous avez bien lu ! Oui, car les femmes, surtout les plus précaires, ont de quoi lutter. Des salariées de Lejaby qui sont jetées à la rue malgré l'emballement actuel pour le « Produisons français » à celles qui galèrent pour trouver un centre d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) qui ne soit pas en passe de déménager, en passant par celles qui sont malmenées dans un procès pour viol, ou celles qui font le ménage chez les autres et gardent les enfants sans pouvoir obtenir de papiers, ou celles qui ne trouvent pas de logement décent parce qu'il n'y a pas assez de logements sociaux ou parce qu'ils sont trop chers, le contexte ne s'arrange pas. Les élections sont là, demain. C'est l'occasion de réaffirmer nos revendications, de virer Sarkozy et les siens et nous ferons tout pour. Mais c'est aussi le moment privilégié pour les candidat-es de dresser toute une liste de mesures à adopter mais aussi, au nom des problèmes prioritaires qu'il faut résoudre prioritairement avec des mesures prioritaires, rendre les femmes et leur situation invisible comme est invisible le travail domestique que les femmes se coltinent à longueur d'années. Nous en avons marre d'être invisibles. Nous en avons marre de ne pas être un sujet prioritaire.

Nous en avons marre de ne pas bénéficier de nos droits fondamentaux, inscrits pourtant dans la loi. Nous en avons marre de ne pas avoir l'égalité salariale et de pas pouvoir avorter parce que c'est trop tard parce qu'on n'a pas trouvé de CIVG et de faire tout le travail domestique et de s'entendre dire que c'est pas vrai, qu'on n'a pas été violées et de voir nos retraites rognées au nom de la lutte contre leur dette et leurs déficits et de voir Marine Le Pen se positionner comme la sauveuse universelle alors qu'elle ne distille que la haine et ne veut surtout rien changer à ce système libéral, de nous entendre dire que faire des dizaines de passes par jour c'est la libre disposition de son corps.

Nous en avons marre d'être une cerise sur le gâteau, un supplément d'âme un « surcroît » dans un discours. Ce que nous voulons : L'égalité salariale maintenant, La suppression de la loi HPST pour arrêter le démantèlement de l'hôpital public et sauvegarder nos maternités et nos CIVG ; Une loi-cadre contre les violences faites aux femmes ; Faire barrage à la GPA qui accentue la marchandisation le corps des femmes ; Une véritable éducation non sexiste et non lesbophobe ; La régularisation des sans papier-es ; Le droit d'asile pour les femmes persécutées pour fait de sexisme et de lesbophobie ; Pour une véritable politique abolitionniste, incluant une vraie réinsertion des personnes prostituées, l'abrogation du délit de racolage et une politique de responsabilisation et de pénalisation des clients ; Un vrai Ministère des droits des femmes avec de vrais pouvoirs ; la sauvegarde de nos associations assurant des missions de service public ; L'application de la loi Dalo (Droit au logement opposable) ; L'hébergement inconditionnel de toutes les femmes, avec ou sans papiers.

Premières signatures : Collectif National pour les Droits des Femmes, CADAC, Association panafricaniste des droits civiques des femmes, Les Chiennes de Garde, Encore féministes, Collectif Faty Koumba, Marche Mondiale des Femmes Paris Ile de France, PCF, Unie(e)-vers-elles, Groupe d'études et d'actions féministes Tunisien, FSU...

Faire parvenir les signatures des structures (associations féministes, partis et syndicats) à colcadac@club-internet.fr et à collectifdroitsdesfemmes@gmail.com

8 - Sarkozy et ses référendums La chasse aux sorcières ! - La Marche Mondiale des Femmes

La Marche Mondiale des Femmes condamne avec colère la manipulation électoraliste qui consiste à monter les personnes les unes contre les autres et à stigmatiser des populations qui ne sont que les victimes du capitaliste et de ses crises ! Le capitalisme se nourrit de la précarité et de la pauvreté qu'il crée et qu'il génère pour que quelques-uns s'enrichissent encore et encore au détriment du plus grand nombre. Depuis de trop nombreuses années, les demandeurs et demandeuses d'emploi, les immigré-es, sont pris-es pour cible, montré-es du doigt par la droite et l'extrême droite. Ils-elles ne seraient que des fainéant-es, des profiteurs et profiteuses. Le gouvernement veut faire d'eux-elles les responsables alors qu'ils-elles ne sont que les victimes ! Les femmes, et particulièrement les femmes immigré-es ou issues de l'immigration, sont les plus touché-es par le chômage, les temps partiels et la précarité. Dire de ces femmes qu'elles ne sont pas preneuses d'une formation ou d'un emploi relève d'une aberration mensongère. Elles subissent toujours des discriminations multiples, comme le racisme, en plus du sexisme. Ce gouvernement utilise le double langage. Il n'a eu de cesse de casser le service public de la formation en privant ainsi des milliers de citoyens-nes de la qualification professionnelle. Il veut faire de la formation une obligation pour les chômeuses et les chômeurs ! La réforme des retraites, le démantèlement des services de la petite enfance, la non-volonté d'une réelle égalité salariale : l'état social se délite, les femmes en pâtissent !!! Nous, femmes de la Marche Mondiale des femmes, nous dénonçons cette stigmatisation des chômeurs et chômeuses, des immigré-es, et exigeons une véritable politique des services publics, le droit de toutes et tous à un emploi offrant de bonnes conditions de santé et de sécurité, sans harcèlement et discrimination, et des salaires égaux entre les hommes et les femmes. Nous demandons l'instauration d'une indemnisation minimum pour permettre à toutes et à

tous des conditions de vie décente. A l'heure où Pôle emploi envoie des offres qui misent sur le désespoir des chômeurs, et particulièrement des chômeuses, pour accepter n'importe quoi - streap-teaseuse par exemple - les « propositions » de Sarkozy sont la preuve supplémentaire de son mépris pour celles et ceux qui se battent chaque jour pour survivre. Nous ne l'oublierons pas. PS : nous mettons chômeuses avant chômeurs parce que les femmes au chômage sont plus nombreuses que les hommes.

9 - « Que les femmes et les hommes soient belles », Pétition : Déjà 4500 signatures ! Et vous ?

« Le masculin l'emporte sur le féminin ». Cette règle de grammaire apprise dès l'enfance sur les bancs de l'école façonne un monde de représentations dans lequel le masculin est considéré comme supérieur au féminin. En 1676, le père Bouhours, l'un des grammairiens qui a œuvré à ce que cette règle devienne exclusive de toute autre, la justifiait ainsi : « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. » Pourtant, avant le 18^{ème} siècle, la langue française usait d'une grande liberté. Un adjectif qui se rapportait à plusieurs noms, pouvait s'accorder avec le nom le plus proche. Cette règle de proximité remonte à l'Antiquité : en latin et en grec ancien, elle s'employait couramment.

Plus récemment, l'éminente linguiste, Josette Rey-Debove, l'une des premières collaboratrices des dictionnaires Le Robert, disait à ce sujet : « J'aime beaucoup la règle ancienne qui consistait à mettre le verbe et l'adjectif au féminin quand il était après le féminin, même s'il y avait plusieurs masculins devant. Je trouve cela plus élégant parce qu'on n'a pas alors à se demander comment faire pour que ça ne sonne pas mal. »

335 ans après la réforme sexiste de la langue, nous appelons chacun-e à révolutionner les écrits, les correcteurs d'orthographe et nos habitudes en appliquant la règle de proximité !

Nous demandons à l'Académie française de considérer comme correcte cette règle qui déhiérarchise le masculin et le féminin et permet à la langue une plus grande de liberté créatrice.

Pour rejoindre les signataires : vous pouvez nous envoyer votre signature à cette adresse : legalite@cpassorcier.org ; vous pouvez aussi signer la pétition en cliquant sur ce lien : <http://www.petitions24.net/regleproximite>

TEXTES

10 - Des lesbiennes séparées obtiennent l'autorité parentale partagée - Centre LGBT Paris-IdF

Le délai de pourvoi en cassation ayant expiré le 14 février dernier, la décision de la Cour d'appel de Paris est désormais définitive. Pour la deuxième fois en France, un couple de femmes, aujourd'hui séparées, s'est vu accorder l'autorité parentale partagée. La mère sociale, qui n'a pas de lien biologique avec l'enfant, peut ainsi conserver son droit de visite et d'hébergement et prendre des dispositions, par exemple, en cas d'urgence médicale.

Ainsi en avait décidé la Cour d'appel le 1er décembre dernier, allant dans le même sens que la Cour d'appel de Rennes avant elle, le 30 octobre 2009. Le Ministère public ne s'étant pas pourvu en cassation, on peut désormais parler d'une jurisprudence favorable à la délégation partagée de l'autorité parentale à un couple homosexuel séparé, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. En effet, les deux femmes, bien que séparées, avaient organisé ensemble, la vie des enfants.

Si, avec l'ensemble des associations LGBT, le Centre LGBT Paris-IdF se réjouit de cette décision, pour autant, il déplore qu'il ne soit toujours pas possible de parler de sécurité pour les familles homoparentales, leur destin restant suspendu à une aléatoire décision de justice. Seule une loi, qui permettrait notamment l'adoption par le parent social de l'enfant, pourrait régler la question et

apporter toute la sécurité juridique nécessaire aux familles concernées.

11 - Le quotient familial, un privilège de classe bien plus qu'une aide aux familles - Christiane Marty

Un débat sur le bien fondé du quotient familial s'est engagé dernièrement sur la scène politique. Défendu à droite, critiqué à gauche, le quotient familial... divise. Rappelons que ce terme désigne le dispositif qui prend en compte les enfants dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Il procure aux ménages une réduction d'impôt qui augmente - assez logiquement - avec le nombre d'enfant mais surtout - ce qui est problématique - avec le revenu. L'avantage fiscal est en effet très fortement concentré au bénéfice des ménages disposant des revenus les plus élevés : les 10 % de foyers avec les plus hauts revenus se partagent 46 % du total de la réduction d'impôt liée au quotient familial (soit 6,4 milliards d'euros en 2009) tandis que les 5% les plus pauvres se partagent seulement 1% de la somme (c'est-à-dire moins de 1,4 milliard). Il existe bien un plafonnement de la réduction d'impôt par enfant introduit en 1982 par la gauche. Mais, d'une part, il est fixé à un niveau très élevé et ne concerne que très peu de contribuables, environ 2 % d'entre eux. D'autre part, il ne modifie en rien la très inégale répartition de l'avantage fiscal sous le plafond : la réduction moyenne d'impôt par enfant approche de 300 euros par mois pour un enfant dont les parents appartiennent au groupe du 1 % des revenus les plus élevés, alors qu'elle se situe à 35 euros pour les ménages aux revenus médians, et à seulement 3 euros pour les ménages du premier décile, c'est-à-dire les 10 % de revenus les plus bas (ces chiffres traduisent le fait que près de la moitié des foyers n'est pas imposable et ne bénéficie pas de ce dispositif). Il est donc illusoire de penser remédier à l'injustice du système en abaissant le niveau du plafond : le nouveau seuil proposé par François Hollande fera simplement que 5 % (au plus) des familles les plus riches, au lieu de 2 % actuellement, verront leur réduction d'impôt plafonnée (à un niveau restant toutefois disproportionnellement fort par rapport à ce que «rapporte» fiscalement un enfant de foyers modestes). Proposer en parallèle une augmentation de l'allocation de rentrée scolaire s'apparente à une mesure de rapiéçage, très insuffisante, et signifie surtout renoncer à corriger l'inégalité fondamentale de ce dispositif. Le quotient familial a pourtant des partisans. Ceux-ci le défendent au nom d'une conception de l'équité définie de la manière suivante : les familles avec enfants devraient avoir le même niveau de vie que les personnes sans enfant qui ont les mêmes revenus primaires (c'est-à-dire avant impôts), et ceci quel que soit le niveau de revenu. Pour prendre un exemple, un couple de cadres qui élève trois enfants devrait avoir le même niveau de vie qu'un couple de cadres de même revenu mais sans enfant. C'est tout à fait discutable. Passons sur le fait que la notion de /niveau de vie/ est une affaire de convention qui n'a pas de fondement théorique et donne lieu à des évaluations discordantes. En ce qui concerne le coût des enfants, il n'est pas contestable que les familles riches dépensent plus pour élever un enfant que les familles modestes : qualité des vêtements, de la nourriture, du logement, loisirs, vacances, etc. Viser à assurer aux couples de cadres le même niveau de vie qu'ils aient ou non des enfants, signifie que la collectivité devra financer plus fortement leurs enfants que ceux des familles modestes. On aboutit ainsi à justifier le fait que des foyers modestes avec ou sans enfants contribuent à une prise en charge « de luxe » des enfants des classes aisées, qui n'ont assurément aucun besoin de cette aide ! C'est une étrange conception de l'équité que celle qui prétend expliquer pourquoi une prestation doit être plus importante pour les enfants de familles aisées afin de leur garantir un niveau de vie plus élevé. Cette conception ne fait que théoriser un privilège de classe. On préfère une équité qui cible les enfants et qui vise à procurer à chacun d'eux un niveau de vie convenable quel que soit le revenu des parents. Cette option, conforme au principe universaliste, se traduit par une réforme assez simple si on se limite au quotient familial : il doit être supprimé et remplacé, à enveloppe constante, par un forfait égal pour chaque enfant. Mais on peut aussi projeter de remplacer de la même manière l'ensemble des

prestations familiales par une allocation unique par enfant, des modulations en fonction de l'âge étant envisageables. Les partisans du quotient familial soutiennent aussi qu'y toucher mettrait à mal la natalité française. C'est confondre quotient familial et politique familiale. Il n'est pas question ici de réduire le montant global des dépenses publiques consacrées à la famille mais simplement de le redistribuer autrement. Mais surtout, si le taux de fécondité est élevé - il atteint 2 en France - c'est lié avec la disponibilité de modes de garde pour les enfants. Bien qu'insuffisante - de nombreuses femmes renoncent à un emploi ou optent pour un temps partiel, faute de solutions - elle est néanmoins bien plus importante que dans d'autres pays. En Allemagne, près de 70 % des enfants de moins de trois ans sont gardés par leur mère : les femmes doivent choisir entre avoir un enfant ou avoir un emploi, elles choisissent l'emploi et le taux de fécondité est de 1,36... La question du quotient familial relève avant tout d'un choix politique. Au delà, sa remise à plat doit prendre place dans une réforme concernant plus globalement l'ensemble de la fiscalité.

12 - Avant de parler des « violences sexuelles au féminin »... - Collectif Stop Masculinisme Grenoble

Pour rappel : 600 000 femmes majeures sont agressées sexuellement et 75 000 sont violées, chaque année, en France ; 10 % des femmes ont connu une forme d'abus sexuel avant leur majorité ; 90 % des mineurs victimes de viols sont de sexe féminin. Les agresseurs ? Des hommes... dans l'immense majorité des cas !

Le CRIAVS Rhône-Alpes a organisé à Grenoble le 3 février 2012 une journée d'étude sur les « violences sexuelles au féminin ». Cet intitulé nous interpelle. De quoi parle-t-on au juste ? Des violences sexuelles commises par des femmes ? Que représentent vraiment ces violences, quantitativement et qualitativement ? Sont-elles une réalité sociale et statistique qui mériterait vraiment qu'on s'y intéresse ? Ou ne sont-elles d'abord qu'un fantasme et un moyen de minimiser voire d'occulter la réalité des violences sexuelles ... « au masculin » ? Lorsqu'on lit un tel intitulé, on s'attend forcément à ce qu'on nous dise que les violences des femmes existent. Qu'on nous dise que les femmes peuvent non seulement être violentes mais, comble de l'horreur, violentes sexuellement. Qu'on lève un tabou bien ancré, qu'on fasse sauter une idée reçue, qu'on nous révèle un scoop... Et on est inquiet-es. On craint qu'au final les violences sexuelles des femmes, phénomène marginal, ne fassent passer sous silence une réalité sociale bien moins marginale : les violences sexuelles commises par des hommes sur des femmes et des enfants. On a raison de s'inquiéter. D'autant plus que le texte de présentation de cette journée d'étude est pour le moins confus, un comble pour un événement à prétention scientifique. Il ne fournit aucun élément tangible sur ces « violences sexuelles au féminin ». On a seulement droit à une succession de phrases inquiétantes dans un jargon psychanalytique. Bien sûr, il n'est pas question de dire que les femmes ne sont pas capables de violence, comme le veut le mythe des femmes « douces par nature ». Bien sûr, il n'est pas non plus question de nier l'évidence que des femmes sont responsables d'abus sexuels et d'actes pédo-criminels. On comprend que la question de la violence des femmes en général, et celle des violences sexuelles en particulier, puissent soulever des inquiétudes. Mais s'il y a lieu de s'inquiéter de quelque chose, c'est d'abord des intentions qui animent les personnes qui se penchent sur cette question. Pourquoi s'intéresser aux violences sexuelles des femmes ? Pourquoi s'intéresser à l'arbre plutôt qu'à la forêt ? Notre crainte, c'est que l'on donne, pendant cette journée d'étude, une vision déformée de la réalité. À trop psychologiser les problèmes, on en oublie l'existence des rapports sociaux de domination. En apposant une loupe sur « les violences sexuelles des femmes » on grossit un phénomène et on risque de faire le jeu des sexistes de tout poil. On sait en effet que le thème des « violences des femmes » sert souvent à : occulter les violences masculines ; inverser les rôles (femmes-bourreaux et hommes-victimes) ; renforcer l'impunité des hommes violents. Dans un contexte où percent les discours réactionnaires, il faut en effet se

montrer vigilant.es face à la progression des thèses «masculinistes». Réaction d'hommes blessés par la perte de leurs privilèges, le masculinisme est l'une des expressions actuelles de la misogynie et de l'antiféminisme. Pour les masculinistes, les hommes, en tant qu'hommes, sont des victimes : des féministes qui seraient allées «trop loin» ; de la «féminisation» de la société qui déstabiliserait «l'identité masculine» ; des mères et de la justice qui discriminerait les pères ; des femmes violentes. Loin de concerner seulement quelques hommes revanchards, ces idées dangereuses auxquelles les médias offrent un large écho et dont l'audience ne cesse de croître, gagnent également des femmes et certains milieux féministes et antisexistes. Le masculinisme vise à relativiser, voire à nier les violences masculines. À l'aide de chiffres et d'études farfelus, les masculinistes prétendent que les hommes souffrent autant, sinon plus que les femmes, des violences conjugales et sexuelles. Ils peuvent même affirmer que les femmes exercent plus souvent des violences et des abus sexuels sur les enfants, du fait de leur plus grande proximité avec eux. Or, il est indispensable de rappeler la réalité des faits et d'insister sur quelques évidences : 600 000 femmes majeures sont agressées sexuellement, chaque année en France. Parmi elles, 75 000 sont violées (enquêtes Enveff et CVS). Les femmes sont les premières victimes des violences sexuelles. Parce qu'elles sont nées femmes, elles sont exposées à cette violence spécifique. Toutes les femmes vivent avec la peur du viol. Inscrit dans le rapport de pouvoir asymétrique entre hommes et femmes, le viol est une arme pour contraindre et punir les femmes. 10 % des femmes ont connu une forme d'abus sexuel avant leur majorité (enquête Enveff). 90 % des mineurs victimes de viol sont de sexe féminin. Quant aux agresseurs, puisque c'est bien aux auteurs des violences sexuelles qu'on s'intéresse ici, il s'agit quasi exclusivement d'hommes : 97 % à 98 % des personnes mises en cause. Rappeler ces réalités est un préalable indispensable avant toute discussion, aussi scientifique soit-elle, sur les «violences sexuelles au féminin». Sans quoi, on ouvre une brèche pour les thèses et les discours les plus malfaisants.

13 - Les Néerlandais commencent à regretter la légalisation de la prostitution - Jean-Pierre Stroobants

La Suède et la Norvège punissent, la Belgique tolère, la France débat. Et les Pays-Bas ? Ils regrettent. Onze ans après avoir joué les pionniers en légalisant le travail sexuel - comprenez la prostitution - ils évoquent un "flop général". C'est l'expression qu'a utilisée récemment Evelien Tonkens, sociologue à l'université d'Amsterdam et chroniqueuse du Volkskrant, le quotidien progressiste d'Amsterdam. Dans un texte très remarqué, cette universitaire ancrée à gauche passait à la moulinette tous ceux qui avaient plaidé pour une légalisation qui n'a rien résolu. A savoir les milieux libéraux qui espéraient combattre l'emprise de groupes mafieux, et les représentantes du courant féministe qui prônaient la liberté de choix pour chaque femme.

Aujourd'hui de 50 à 90 des « travailleuses » actives derrière les vitrines ou dans les "salons de massage" le feraient sous la contrainte. Et dans le quartier De Wallen, la célèbre "zone rouge" d'Amsterdam, seules 2 % des quelque 6 000 prostituées avouent aimer leur travail, a indiqué une enquête. De nombreuses femmes originaires d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Asie se voient toujours confisquer leur passeport à l'arrivée et sont contraintes de se livrer à de "l'abattage" en échange de quelque 2 000 euros par mois pour les plus chanceuses. Un souteneur gagnerait, lui, en moyenne 500 000 euros par an en maintenant plusieurs femmes sous sa coupe. La bonne conscience des autorités néerlandaises était jusqu'ici confortée par une disposition légale : un client remarquant qu'une femme travaille sous la contrainte peut dénoncer anonymement sa situation auprès de la police.

Un autre "flop" : De Wallen voit défiler chaque année 220 000 consommateurs de sexe mais le nombre de signalements ne dépasse pas quelques dizaines, car la plupart des prostituées redoutent de se confier. La nouvelle génération d'élus de gauche, dont fait partie Lodewijk Asscher, le maire

d'Amsterdam, estime elle aussi que la politique de légalisation a échoué. Une "erreur nationale" a été commise, dit-il. D'autres responsables dénoncent l'échec d'une politique qui fut inspirée par la peur du moralisme ainsi que les notions de liberté individuelle. "La légalisation montre surtout comment, ici, la liberté a dérapé et n'est qu'un alibi à l'esclavage" explique Evelien Tonkens. Lodewijk Asscher réclame une pénalisation des clients et critique la mollesse d'une proposition de réforme en discussion qui ne vise qu'à un meilleur contrôle du secteur du travail sexuel. Enfin, la politique de la ville d'Amsterdam visant à racheter des immeubles du quartier De Wallen pour compliquer l'activité des groupes criminels est contestée. Le projet rencontre un succès limité et la Cour des comptes a émis des objections.

14 - Quand l'Etat « perd » 500 000 euros sur l'accès à l'information et l'éducation à la sexualité, c'est sa jeunesse qu'il sacrifie ! - MFPP

L'information et l'éducation des jeunes en matière de sexualité sont affirmées comme une priorité des politiques éducatives et de santé des jeunes. Lois, rapports de l'IGAS ou de parlementaires et autres circulaires dont celle de l'Education Nationale, soulignent : L'implication de l'Etat via sa responsabilité dans l'information des populations sur ces sujets ; La nécessité de la diffusion d'une information et éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées ; L'enjeu de l'information dans la construction des adultes de demain et la prévention des grossesses non souhaitées, des IST et du VIH/Sida ; Le manque de moyens dévolus à cette mission

Après l'importante mobilisation en 2009, l'Etat, pour ces actions, signait un protocole garantissant pour 3 ans à l'ensemble des 220 EICCF de France, un financement de 2,6M€ insuffisant au regard des besoins. Voilà qu'en 2012, l'Etat prive de 500 000 euros cette ligne alors qu'ils étaient promis, prévus et inscrits dans la loi de finances. C'est donc 20 % de la ligne budgétaire qui ne sera pas affecté à l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation des populations sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité, et la prévention des IST dont le VIH !!!

Le Planning Familial fait le constat d'une nécessité accrue de ces interventions car les besoins se font cruellement sentir, tous les jours un peu plus dans un contexte social de précarité. Garantir à toutes et tous -y compris à celles et ceux en situation de vulnérabilité - une égalité et une équité d'accès à l'information et à l'éducation est une responsabilité politique.

L'Etat n'a plus d'exigence et n'assume donc plus cette responsabilité que pourtant il revendique.

« Il ne souhaite plus contribuer à la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il se désintéresse de l'accueil et du conseil aux personnes lors des accueils collectifs ou en entretiens individuels alors que cette mission a clairement été organisée et confiée par la Loi Neuwirth aux associations » souligne la Présidente Carine Favier qui poursuit « Le Planning Familial ne peut accepter un tel recul social et sociétal » face au silence de l'administration rendu assourdissant par celui de la Ministre chargée des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Défendre l'information et l'éducation à la sexualité c'est contribuer à construire une société égalitaire entre les femmes et les hommes en parlant amour et relation, lutter contre les violences contre les femmes, prévenir les grossesses non souhaitées et les IST, faire des jeunes d'aujourd'hui les adultes responsables de demain

Le Planning Familial se mobilise en saisissant l'ensemble des député-es, candidats ou non à leur réélection sur ce sujet et en lançant une pétition en ce sens sur internet www.planning-familial.org

15 - Lettre ouverte aux candidats républicains à l'élection présidentielle - Féministes en mouvements

A travers cette lettre ouverte, nous soulignons que, malgré les avancées de ces dernières décennies, les inégalités demeurent criantes dans la société française entre les femmes et les hommes. Nous exhortons les candidat-es à l'élection présidentielle à faire de l'égalité femmes-

hommes une priorité politique nationale. Réaffirmant que l'égalité femmes-hommes est une condition indispensable du progrès social, de la démocratie et de l'émancipation de toutes et de tous, nous proposons 10 mesures prioritaires pour que l'égalité devienne une réalité en 2012 : Créer un ministère d'État des Droits des Femmes dans un gouvernement paritaire ; Réaliser l'égalité professionnelle et salariale avant 2017 en engageant une revalorisation des métiers à prédominance féminine et en majorant les cotisations sur les temps partiels ; Créer une Haute Autorité contre les violences faites aux femmes avec un Observatoire national dédié ; Rembourser l'IVG à 100 % et ouvrir 100 nouveaux centres d'IVG ; Ouvrir 500 000 places d'accueil en crèche dans les 5 ans ; Multiplier par 4 le nombre de places d'hébergement spécifiques pour les femmes victimes de violences ; Assurer dans les 3 ans, à chaque professionnel-le intervenant dans le champ éducatif, une formation à l'égalité filles-garçons et à la déconstruction des stéréotypes sexistes ; Reconnaître le droit à l'adoption pour les couples de même sexe et le droit à l'aide médicale à la procréation pour les couples de lesbiennes ; Supprimer le délit de racolage passif, mettre en place des mesures de prévention et d'éducation, pénaliser les clients prostitueurs et accompagner les personnes qui souhaitent quitter la prostitution ; Garantir la délivrance et le renouvellement du titre de séjour aux femmes étrangères victimes de violences conjugales

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS.

16 - Les Causeries Présidentielles ? Centre Hubertine Auclert

Dans le cadre de la campagne présidentielle, plusieurs initiatives sont lancées par des associations féministes afin de mettre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur du débat politique et pour inciter les candidat-es à s'engager en faveur de mesures concrètes. De février à avril 2012, le centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressource pour l'égalité femmes-hommes, invitera chaque semaine dans ses locaux une association ou un collectif à venir présenter son initiative et) débattre de ses propositions en présence d'une personnalité politique.

- Lundi 13 février de 18h à 20h : L'association FIT est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour jeunes femmes isolées (18-25 ans) de toute origine. Pour se faire entendre durant la campagne présidentielle, les résidentes ont réalisé un court métrage intitulé « Elles prennent la Campagne ». Elles racontent leur parcours et présentent leurs revendications pour améliorer leur vie, autour de 4 thématiques : emploi, violence, hébergement et santé. Elles présenteront leur court métrage et échangeront avec Marie-Georges Buffet sur les grandes réformes à mener pour lutter contre la précarité. Grand témoin invité : Marie Georges Buffet

- Lundi 20 février de 18h à 20h, Le réseau Osez le féminisme ! (OLF) est né en juin 2009. Il a pour but de diffuser les idées portées par le mouvement féministe dans la société et particulièrement auprès des jeunes. OLF viendra présenter sa campagne de mobilisation citoyenne 2012 « L'Égalité maintenant !, » qui vise à mobiliser l'opinion publique à travers happening, distributions de tracts, mobili-sation des réseaux sociaux. Le site de la campagne propose un décryptage des déclarations et engagements des candidat-es sur six grandes thématiques: précarité, violences, libertés, sexisme, parité, parentalité. Elles présenteront leur campagne et débattront avec Anny Poursinoff de leurs revendications pour atteindre l'égalité. Grand témoin invité : Anny Poursinoff

- Mardi 13 mars de 18h à 20h : 45 associations féministes sont réunies au sein du collectif « Féministes en Mouvements » pour publier un manifeste "Mais qu'est-ce qu'elles veulent (encore) ?". Elles dénoncent 11 fausses évidences sur l'égalité entre les femmes et les hommes et proposent 30 mesures concrètes pour que l'égalité devienne une réalité dans tous les domaines : lutte contre les violences et contre la lesbophobie, droit à l'avortement, égalité professionnelle, parité en politique, lutte contre les stéréotypes sexistes, droits des femmes immigrées, etc. Elles interpellent directement les candidat-es à l'élection présidentielle lors d'un grand événement le 7

mars 2012. Le 13 mars, les Féministes en mouvement présenteront les mesures déclinées dans le manifeste et les engagements pris par les candidat-es en présence d'Yvette Roudy, députée, ancienne ministre des droits des femmes. Grand témoin invité : Yvette Roudy

- Mardi 27 mars de 18h à 20h : Campagne Abolition 2012. L'Amicale du Nid, la Fondation Scelles et le Mouvement du Nid portent la campagne Abolition 2012. A travers la campagne, ces associations ont pour objectif de mobiliser l'opinion publique et d'amener les candidat-es à l'élection présidentielle à s'engager en faveur d'une loi pour l'abolition de la prosti-tution et pour garantir les droits fondamentaux des victimes du système prostitueur. Le 27 mars, elles viendront présenter leur campagne et débattront en présence de Patric Jean. Grand témoin invité : Patric Jean

- Mardi 10 avril de 18h à 20h : l'AVFT a pour champ d'action et de réflexion la lutte contre toutes les formes de violences contre les femmes, tout en étant spécialisée dans la dénonciation des discriminations sexistes et des violences sexistes et sexuelles au travail. Le 10 avril, elle présentera l'analyse qu'elle aura réalisée des programmes et des propositions formulées, ou non, par chacun-es des candidat-es à l'élection présidentielle, concernant la lutte contre les violences faites aux femmes au travail, en présence d'Anne Hidalgo. Grand témoin invité : Anne Hidalgo

D'autres initiatives sont programmées. Tenez-vous à jour en consultant le site internet : www.centre-hubertine-auclert.fr - contact@hubertine.f

17 - Solidarité avec Pinar Selek - 24 février

A partir de 20h30, Soirée de solidarité avec Pinar Selek, le vendredi 24 février, Péniche Anako, bassin de la Villette, face au 61, quai de Seine, 75019 Paris, métro Riquet/Stalingrad. Entrée libre.

Site : www.pinarselek.fr

18 - Débat autour du livre « Contre les publicités sexistes » - 29 février

En présence des auteures et avec la librairie Quilombo, le mercredi 29 février 2012 à 19h45 au CICP, 21 ter rue Voltaire Paris XIe.

19 - Colloque « Les demandes d'asile liées au genre » - France terre d'asile - 6 mars

Maison de l'Europe, le 6 mars, de 9h à 13h ; Du fait d'une reconnaissance tardive des violences liées au genre en droit international et en droit des réfugiés, les demandes d'asile des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), fuyant des formes particulières de violences fondées sur le genre, entrent dans la catégorie des « nouvelles » problématiques de l'asile. Les causes et formes de persécutions liées au genre sont très diverses : mutilations génitales féminines, mariages forcés, crimes d'honneur, viols, violences conjugales, traite à des fins d'exploitation sexuelle, grossesses et avortements forcés, violences et discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre... N'entrant pas dans le cadre d'une demande d'asile «classique», le traitement de ce type de demande est particulièrement complexe. Comment interpréter ces persécutions au regard de la Convention de Genève ? Se pose également la question d'un accueil et d'une procédure sensibles au genre. Comment prendre en compte les besoins particuliers des femmes et personnes LGBTI en quête d'asile ? Comment faire en sorte que ces personnes puissent présenter tous les éléments de leur demande d'asile de manière satisfaisante, qu'elles puissent être prises en charge de manière adaptée ?

À ce titre, France terre d'asile est engagée depuis 2010 dans un projet européen intitulé «Gensen», cofinancé par le Fonds européen pour les réfugiés, aux côtés du Comité espagnol d'aide aux réfugiés (CEAR - en charge de la coordination du projet), du Comité Helsinki hongrois, du Conseil italien pour les réfugiés et d'Asylum Aid. Dans le cadre de ce projet, les partenaires ont conduit une étude comparative des législations et des pratiques dans dix États membres de l'Union européenne (publication du rapport au premier semestre 2012). Le droit d'asile au féminin, publié

par France terre d'asile, propose de faire le point sur l'évolution du cadre législatif et des pratiques vis-à-vis des femmes en quête d'asile en France.

Ce colloque a pour objectif de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les femmes et les personnes LGBTI en quête d'asile et de partager les bonnes pratiques développées par certains acteurs institutionnels et associatifs, afin d'identifier des perspectives d'amélioration de la prise en compte du genre dans la politique d'asile française.

PROGRAMME : Les demandes d'asile liées au genre en France aujourd'hui, Le genre est-il un concept étranger ? - Jane Freedman, sociologue, professeur à l'Université Paris 8 ; Les conséquences du manque de prise en compte du concept de genre dans les politiques migratoires en France - Frédéric Piriou, assistant parlementaire de Pascale Crozon, députée du Rhône ; Présentation du projet Gensen et de l'étude publiée par France terre d'asile - Elodie Soulard, chargée de mission Europe, France terre d'asile ; Table ronde n°1 : La prise en compte du genre dans le cadre de la procédure d'examen des demandes d'asile - Helvise Gallet, chargée de liaison auprès de la CNDA et de l'Ofpra, HCR Paris ; L'instruction des demandes d'asile liées au genre en première instance - Barbara Derain, chef de la première section du contentieux de l'Ofpra, division des affaires juridiques ; L'évolution de la jurisprudence de la Cour nationale du droit d'asile - Florence Malvasio, présidente de section à la CNDA ; Exemple européen : les pratiques du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides en Belgique - Valentine Audate, coordinatrice des questions de genre au CGRA ; Table ronde n°2 : La préparation des demandes d'asile liées au genre, quelles bonnes pratiques ? - Modération Claudie Lesselier, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées (Rajfire) ; Action et droits des femmes exilées et migrantes (Adfem), L'accompagnement des femmes, bonnes pratiques - Violaine Husson, coordinatrice de l'action femmes en Île-de-France, La Cimade ; L'accompagnement des personnes LGBTI, bonnes pratiques - Frédéric Chaumont, coordinateur accompagnement asile à l'Ardhis

Table ronde n°3 : L'accueil des femmes et personnes LGBTI en quête d'asile - Modération Véronique Lay, Direction de l'accompagnement et de l'hébergement, France terre d'asile : Les risques de violences après l'arrivée en France, comment y faire face ? - Malika Glanny, Directrice des établissements du Maine-et-Loire, France terre d'asile ; La perspective de genre dans l'accompagnement psychologique des femmes et des personnes LGBTI en quête d'asile - Laure Wolmark, référente femmes et genre, responsable du service psychothérapie et santé mentale au Comité médical pour les exilés (Comede) - Exemple européen : les mesures positives mises en œuvre dans le cadre de la politique d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique - Martine Hendrickx, Service préparation de la politique d'accueil de Fedasil

Table ronde n° 4 : Quelles initiatives pour favoriser la prise en compte du genre dans la législation et les pratiques françaises ? ; Modération : Fadela Novak, Policy Officer, UNHCR Bureau for Europe : La prise en compte du genre dans le régime d'asile européen commun et le bureau européen d'appui en matière d'asile : stratégies de plaidoyer - Elise Petitpas, Advocacy Support Officer, End FGM European Campaign, Amnesty international ; Exemple d'initiatives de la société civile au Royaume Uni - Christel Querton, Legal Policy Officer for the Women's Project, Asylum Aid

Lieu : Maison de l'Europe, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004, métro Saint-Paul (ligne 1) ou Rambuteau (ligne 11) Bus : 29, 69, 76 et 96 ; Inscription obligatoire au 0153042030 ou par mail à commuftda@france terre asile.org

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES.

20 - Livre «Contre les publicités sexistes » - Sophie Pietrucci, Chris Vientiane et Aude Vincent Éditions l'Echappée, en librairie le 24 février, 240 pages. La publicité exploite le corps des femmes pour susciter du désir, générer de l'envie, exacerber les frustrations et rendre le produit

à vendre attirant. Soumise aux normes aliénantes d'une beauté stéréotypée, symbole du plaisir sexuel, ou encensant la ménagère passive cantonnée dans sa cuisine, l'image des femmes n'a jamais été autant instrumentalisée. Omniprésentes et conçues pour marquer les esprits, ces représentations modèlent notre imaginaire et participent à la construction des normes de genre : d'un côté, la féminité associée à la jeunesse, à la beauté et à la maternité et, de l'autre, la virilité à la force, à la puissance et à l'action. Loin d'être un art, tout sauf inoffensive, c'est-à-dire perçue au second degré par des consommateurs responsables, la publicité véhicule les pires clichés sexistes et renforce la domination patriarcale.

21 - Guide juridique : Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et le travail - Michel Miné

Le constat est bien connu, l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être acquise et de nombreuses différences de traitement persistent dans l'entreprise; inégalités dans l'accès à l'emploi, dans les rémunérations et la répartition du temps de travail, ou encore dans l'accès à la formation qualifiante et à certaines responsabilités à compétences égales... La liste est longue. Ces inégalités de traitement constituent autant de discriminations à l'encontre des femmes contre lesquelles il est impératif d'agir. Le droit est une ressource dont les salariés, leurs représentants et les institutions du personnel peuvent utilement s'emparer pour mettre au jour les discriminations de genre et rendre effective l'égalité professionnelle.

Cette 3ème édition de La mobilisation du droit pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi constitue une ressource documentaire inédite et efficace pour rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Ce guide met à disposition de façon claire toutes les ressources juridiques disponibles : directive européenne, lois, accords collectifs, jurisprudence, etc. Il propose un exposé complet du droit applicable aujourd'hui, il offre des éléments d'analyse pour appréhender la discrimination de genre dans l'entreprise. Il expose aussi les règles de négociations collectives dans l'entreprise et les attributions et pouvoirs des différents acteurs (délégués du personnel, CHSCT, l'inspection du travail, Défenseur des droits, etc.).

L'ensemble constitue une méthode d'action pertinente, pour celles et ceux qui veulent promouvoir l'égalité professionnelle dans l'accès à l'emploi et au travail et prévenir toutes les formes de discrimination sexuelle (rémunérations, harcèlements, etc.). Un outil particulièrement bienvenu en cette année 2012 de mise en œuvre de l'obligation pour les entreprises de négocier pour supprimer les écarts de rémunération au détriment des femmes et assurer l'égalité professionnelle, sous peine de pénalité.

Michel Miné est juriste, ancien inspecteur du travail, membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, formateur sur les discriminations de genre au travail.

22 - Débat autour du Livre : « Femmes-Hommes : enfin l'égalité ? » - 16 février

Ce livre est co-dirigé par Nathalie Pilhes, présidente de l'Assemblée des Femmes de Paris-Ile-de-France. Le jeudi 16 février 2012 de 11h à 12h30 aura lieu une conférence de presse-débat aux Editions Eyrolles, 1 rue Thénard, 75005 Paris.

Pour la première fois, toute la classe politique française se réunit, au-delà des clivages partisans, pour affirmer que l'égalité femmes-hommes doit être un sujet majeur à placer au cœur des débats aujourd'hui. Cet ouvrage recueille les propositions en faveur de l'égalité femmes-hommes de 32 personnalités et formule « 111 propositions pour une égalité effective ». A partir de ces propositions opérationnelles formulées par chacun d'entre eux, l'Assemblée des femmes de Paris-Ile-de-France propose une politique publique globale pour l'égalité femmes-hommes.

<http://fr.mc282.mail.yahoo.com/mc/compose?to=nathalie.pilhes@yahoo.fr>